

## Décision d'Appel à Candidature Interne Directeur(rice) des Opérations Pôle Navigation Aérienne

Le Directeur Général de l'Office National des Aéroports

- Vu la Loi n° 14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la loi n° 14.89 ;
- Vu la nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 07.2013 du 29 Avril 2013 et de la procédure N°DCH.PS09.P.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur.

### DECIDE

#### ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un Appel à Candidature interne pour occuper le poste de **Directeur(rice) des Opérations** au sein du **Pôle Navigation Aérienne**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

#### ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

##### ⇒ Missions :

- Superviser et coordonner l'ensemble des activités de la Direction des Opérations ;
- Veiller à la bonne application des procédures relatives aux services de la Circulation Aérienne Opérationnelles.

##### ⇒ Activités principales :

- Veiller à la mise en œuvre des services de la circulation aérienne ;
- Veiller à la cohérence des procédures, des méthodes et des moyens mis en œuvre par les organismes ATS qui lui sont rattachés ;
- Coordonner et organiser les activités relatives à la sécurité et à la qualité des services rendus notamment, l'analyse des performances, le dimensionnement opérationnel et technique des organismes et la satisfaction des clients ;
- Mener des études relatives à :
  - ✓ L'organisation stratégique de l'espace aérien ;
  - ✓ La gestion pré-tactique de l'espace aérien ;
  - ✓ La gestion et la régulation des flux de trafic aérien ;



- ✓ La mise en œuvre en temps réel des procédures de coordination avec les partenaires de l'aviation civile et militaire ;
  - ✓ La gestion flexible et dynamique de l'espace ;
  - ✓ La gestion dynamique des effectifs du personnel ATCO ;
  - ✓ L'amélioration de la performance opérationnelle dans son domaine d'activité ;
  - ✓ La coordination avec les partenaires institutionnels nationaux et étrangers de la navigation aérienne ;
  - ✓ L'augmentation de la capacité de l'espace aérien national et des espaces associés aux aéroports.
- Contribuer au retour d'expérience et à la consolidation des besoins opérationnels ;
  - Veiller à l'amélioration de la méthode de travail et de la gestion de compétences ;
  - Veiller au maintien des compétences de l'ensemble du personnel ATCO ;
  - Coordonner toutes les activités de la navigation aérienne avec la DGAC.

**Volet « Gestion des moyens humains » :**

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs des membres de son équipe et procéder à leur évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer son équipe et veiller à son épanouissement ;
- S'assurer que le personnel de son équipe ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le (la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

**Volet « Contrôle interne et des performances » :**

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité, et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

**ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE**

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

|                                          |                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Niveau d'étude requis</b>             | Diplôme de contrôleur(se) de la circulation aérienne, détenteur de la qualification maximale (Instructeur Contrôleur Premier Radar) selon la réglementation nationale et internationale en vigueur ou Ingénieur(e) de l'aviation civile |
| <b>Nature de l'expérience recherchée</b> | Expérience minimale de 15 ans en gestion du trafic aérien                                                                                                                                                                               |





المكتب الوطني للمطارات  
Office National Des Aéroports

Direction Générale

DCH.PS09.E.316/00

#### ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique et du directeur de l'entité sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat(e) suggère pour le poste pourvu.

#### ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à [appel\\_candidature@onda.ma](mailto:appel_candidature@onda.ma) (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du 13 JUIN 2024 au 27 JUIN 2024 date de rigueur. *AK*

*Adel El Fakir*  
Directeur Général  
Office National Des Aéroports

المكتب الوطني للمطارات

Office National Des Aéroports

مطار محمد الخامس - ص.ب. 52 الدار البيضاء الوازيس الهاتف 0522.53.90.40 - الفاكس : 0522.53.96.80

Aéroport Mohammed V - B.P. 52 - Casablanca - Oasis - Tél. : 0522.53.90.40 Fax : 0522.53.96.80

[www.onda.ma](http://www.onda.ma)

